



COMTE RENDU DE REUNION
COMMISSION TRANSPORT SCOLAIRE/MOBILITE et BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 23/03/2021 à 18H00

Présents : Paul Regallet, Nicolas Verguet, Danielle Vallin, Georges Cagnin, Elise Saunier, Valérie André, Claude Lesage, Yves Berthier, Jean-Paul Candy, Philippe Vittoz, Christian Berthollier, Daniel Lombard, Murielle Verrier, Jean-Claude Paravy, Jean-Pierre Drevet-Santique, Marie-France Picard, Philippe Person, Christelle Perié, Jean Pirat, Noëlle Mercier, Virginie Bouvier.

Excusé : Alain Perrot

A)- COMPETENCE MOBILITE

1- Rappel des principes de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019 par Claude LESAGE, Vice-Président en charge des Transports scolaires et de la Mobilité

- Les Communautés de Communes doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2021 sur la prise ou non de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ; cette compétence ne fait pas partie des compétences obligatoires des Communautés de Communes.
- Si les Communautés de Communes ne prennent pas cette compétence, la Région l'exercera en tant qu'AOM « locale » à partir du 1^{er} juillet 2021. Dans tous les cas, la Région reste AOM « régionale ».

Le 06/10/2020, la Région AURA nous a adressé un courrier stipulant qu'elle souhaitait garder la compétence Mobilité.

2- Comptes rendus des différentes réunions sur la mobilité

- **Le 17/11/2020** : 1^{ère} réunion en visio avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) pour expliquer les enjeux de la LOM. Le CEREMA nous incitait à prendre la compétence.
- **Le 03/12/2020** : 2^{ème} réunion en visio avec AGATE avec les mêmes explications mais sans prise de position.
- **Le 18/12/2020** : 3^{ème} réunion en visio avec Messieurs VIDAL et PIRAT de la région, les Présidents et représentants des 3 Communautés de Communes de l'APS (Yenne, lac d'Aiguebelette et Val Guiers) ainsi que le SMAPS.

Monsieur VIDAL a renouvelé la volonté de la Région de garder la compétence mobilité en mettant en avant :

- la cohérence et l'attractivité des services de transport pour les habitants
- la préservation des finances pour les Communautés de Communes
- pas de pression fiscale sur les entreprises (versement mobilité)
- le soutien financier de la Région pour étudier et déployer des solutions de mobilité sur le territoire.

La région s'engageait également à signer des conventions sur les thèmes que la Communauté de Communes souhaitait développer.

Une première ébauche de la convention nous a été envoyée.

- **Le 08/01/2021** : envoi d'un courrier co-signé par les Présidents du SMAPS et des 3 Communautés de Communes (Yenne, Lac d'Aiguebelette et Val Guiers) au Président de la Région demandant des éclaircissements sur certains sujets et sollicitant une nouvelle rencontre avec Monsieur VIDAL.

- **Le 11/02/2021** : réunion avec les Présidents et représentants du SMAPS et des 3 Communautés de Communes au cours de laquelle la question des moyens humains et budgétaires a été soulevée.

Il a été souligné :

- Que les 3 Communautés de Communes devraient prendre la même décision
- L'impossibilité de redonner la compétence au SMAPS

Il a également été sollicité une nouvelle rencontre avec M. VIDAL.

- **Le 01/03/2021** : réunion à St Genix les Villages avec les services de la Région, de l'Etat (DDT) et également la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse (présente en visio).

L'entretien a porté sur les compétences, le financement des projets, les transports scolaires, les conventions (transports scolaires inchangés, financement des projets inscrits dans les conventions à minima 50 % pris en charge par la région, signature des conventions avant les élections de juin 2021 pour une durée de 6 ans renouvelable).

A l'issue de cette réunion, la tendance au niveau des 3 Communautés de Communes était de laisser la compétence à la région.

3- Intervention de Monsieur PIRAT, Directeur de l'Antenne Régionale des transports en Savoie

Monsieur PIRAT a répondu aux différentes questions posées et a apporté des explications (voir document en pièce jointe).

A l'issue de cette intervention, Monsieur Paul REGALLET a posé la question suivante à l'Assemblée : « qui souhaite prendre la compétence mobilité ? » : aucune réponse positive à cette question de la part de l'Assemblée.

A noter que les Communautés de Communes de Yenne et du Lac d'Aiguebelette ont déjà délibéré pour laisser la compétence à la Région.

Il sera donc proposé au Conseil communautaire du 30/03/2021, de laisser la compétence à la Région moyennant une convention nous permettant d'intervenir sur les questions de mobilité douce.

Dès le mois prochain, un groupe de travail sera constitué au sein de la Communauté de Communes afin de travailler sur le projet de convention avec la Région.

Les membres de la Commission Transport/Mobilité quittent ensuite la réunion qui se poursuit avec le Bureau communautaire.

B)- BUREAU COMMUNAUTAIRE : discussion sur les sujets suivants

1-Echanges sur les propositions de dossiers à déposer à la Préfecture au titre de la DETR/DSIL 2021 :

Le contexte :

- Un appel à projet commun DETR/DSIL,
- Dépôt des dossiers au plus tard le 15/04/2021
- Commencement d'exécution des projets en 2021
- Dépôt au maximum de deux projets par Collectivité (que ce soit au titre de la DETR ou de la DSIL).
Trois dossiers peuvent être présentés s'il y a un dossier DSIL dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Si dépôt de plusieurs dossiers, une priorisation est nécessaire.
- Plafonnement des dossiers à 200 000€ de subvention DETR/DSIL

Les dossiers à prioriser sont les suivants :

- 1- **Aménagement de la ZAE de la Girondière à St Béron (Phase 2)** pour un montant global d'opération estimé à 132 000€ HT.
- 2- **1^{ère} tranche de la valorisation touristique « porte d'entrée Viarhona » de Champagnieux à St Genix les villages** pour un montant global d'opération estimé à 1 040 680€ HT.
- 3- **Travaux, aménagements, mobiliers et équipements (Phase 2) du lieu partagé « Clic et Ressources »** (La Poste/MSAP) à St Genix les villages : pour un montant global d'opération estimé à 327 000€ HT.

Après discussion le Bureau décide de prioriser les dossiers suivants :

- 1- **Aménagement de la ZAE de la Girondière à St Béron (Phase 2)** pour un montant global d'opération estimé à 132 000€ HT.
- 2- **1^{ère} tranche de la valorisation touristique « porte d'entrée Viarhônga » de Champagneux à St Genix les villages** pour un montant global d'opération estimé à 1 040 680€ HT.

Ces deux dossiers seront soumis à délibération lors du Conseil du 30/03/2021.

Le dossier du lieu partagé « Clic et ressources » fera l'objet d'une étude approfondie en 2021.
Il pourrait être déposé au titre de la DETR/DSIL 2022.

2-Demande de subvention LEADER au titre du projet « Actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux »

pour une dépense de 35 000€ : Investissement 10 000€ + Fonctionnement 25 000€

Ce projet entre dans le cadre des actions du lieu partagé « Clic et Ressources ».

Le Bureau donne son accord pour cette dépense et pour solliciter les subventions adaptées auprès des organismes concernés.

Ce dossier sera soumis à délibération lors du Conseil du 30/03/2021.

3-Recrutement d'un chef de projet « Petites villes de demain » pour l'opération à mener sur le secteur de St Genix les villages

Le Bureau donne son accord afin de poursuivre la démarche.

Ce dossier sera soumis à délibération lors du Conseil du 30/03/2021.

4-Communication : un diagnostic est en cours pour connaître l'état des lieux. Elise SAUNIER rencontrera prochainement les Vice-Présidents et les Chefs de services à ce sujet.

Les Conseillers communautaires seront sollicités afin de s'inscrire dans la Commission.

Aucun autre sujet n'est soumis au débat.

Le Président lève la séance à 21H30

Fait à Belmont-Tramonet le 29/03/2021,

Le Président

Paul REGALLET



(NM/VB-2021)